



convocation jaf pour modification jugement

Par **jhparis**, le **21/08/2009** à **14:31**

Bonjour,

ma fille (14ans), actuellement sous la garde de sa maman (résidant à Angoulême) souhaite venir vivre avec moi, son père (résidant à Paris).

Après avoir formulé ma demande, je reçois une convocation au tribunal d'Angoulême.

Pouvez-vous me dire SVP, si :

- je dois obligatoirement me faire représenter par un avocat ?
- quels documents nécessaires doivent être présentés pour constituer mon dossier ?
- le choix de ma fille peut-il être remis en question ?

merci par avance, de vos réponses.

Cordialement

Patrice